

# LE FLASH DE LA SAUVEGARDE

N° 65 - Avril 2010

Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte

Association agréée - Arrêté Préfectoral du 22 juin 1978

Site internet : [www.sauvparcml.asso.fr](http://www.sauvparcml.asso.fr) • e-mail : [contact@sauvparcml.asso.fr](mailto:contact@sauvparcml.asso.fr)



Le Président  
J.C. GOAS

Créée en 1963, La SAUVEGARDE, a été agréée en 1978 par l'Etat au titre de la Protection de l'Environnement du territoire communal de Maisons-Laffitte. Ce territoire est constitué par LA VILLE, LE PARC, partie intégrante de la ville, mais dont des biens propres (réserves boisées, pelouses et avenues) sont gérés par l'Association Syndicale du Parc (ASP), propriétaire de ces biens et enfin LE PETIT PARC qui jouxte le Château et qui est aussi partie intégrante de la ville.

Au fil des ans, notre association a obtenu les inscriptions et classements de nombreux édifices du Parc au titre de la protection des Monuments Historiques (loi du 31 décembre 1913), le classement en 1989, après 20 ans d'efforts, au titre des Monuments naturels et des Sites, des avenues, places et réserves boisées du Parc, propriété de l'ASP (loi du 2 mai 1930).

## Quel but poursuivons-nous ?

- le combat contre des documents d'urbanisme qui seraient préjudiciables à la pérennité de notre patrimoine. (tentatives de démolitions et lotissements divers...).
- la lutte contre les nuisances préjudiciables à l'environnement et la qualité de vie dans la Ville, le Parc et le Petit Parc (nuisances olfactives, sonores, aériennes...).
- la recherche de toutes les protections complémentaires pour la Ville, le Parc et le Petit Parc...

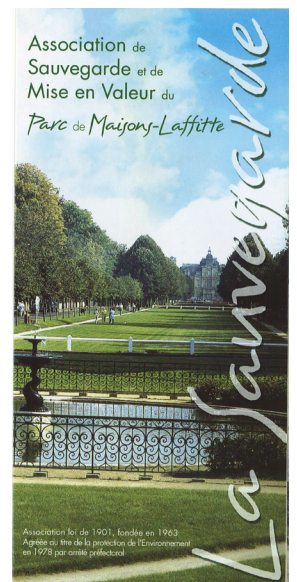
Nous avons attiré au fil des ans l'attention du Maire sur bien des problèmes d'environnement tels que : la circulation, le stationnement, l'embellissement de la ville et bien d'autres... la plupart du temps sans grand succès.

Le POS (Plan d'Occupation des Sols) dénommé aujourd'hui PLU (Plan Local d'Urbanisme), document d'urbanisme municipal, **doit subir une refonte totale**, comme l'ont fait la plupart des autres communes.

**Nous devons tous y participer pour une prise en compte des principes de développement durable et de la protection des espaces naturels, ce que font les PLU**, d'autant plus qu'après 9 années accordées par la loi pour la mise en place de révisions simplifiées, aucun texte de prorogation au-delà du 31 décembre 2009 de ce POS n'a été prévu ! Alors ?

Vous avez sûrement des idées ou des suggestions environnementales à nous proposer. Vous aimez votre ville et ses espaces verts et boisés, contactez-nous, écrivez-nous.

Nous vous répondrons, nous en discuterons avec vous. Mieux encore, pour nous aider, adhérez à notre Association car elle a besoin de toutes les bonnes volontés et compétences pour atteindre nos objectifs communs.



**Habitants de la Ville, du Parc et du Petit Parc,  
ce combat, nous devons le mener ensemble!**

**BULLETIN D'ADHÉSION / RENOUVELLEMENT 2010 à envoyer à :**  
Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte  
BP 80 - 78603 Maisons-Laffitte Cedex

Nom, Prénom : .....

Demeurant à : .....

Téléphone / Courrier : ..... E mail : .....

adhère à l'Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte, agréée par la préfecture des Yvelines et adresse à l'Association un chèque de 25 € (minimum)

Signature

Pour tout chèque reçu d'un minimum de 35,00 € il sera adressé à tout nouvel adhérent, un livre (deuxième édition) de Georges Poisson, Conservateur Général honoraire du Patrimoine, De Maisons-sur-Seine à Maisons-Laffitte.  
*Les cotisations annuelles et les dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu.*



# En ville :

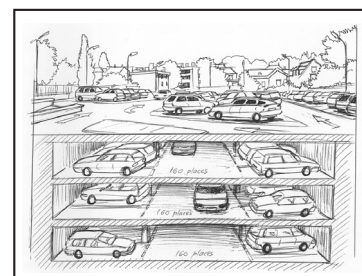
Depuis 1994, il y a 16 ans, (voir notre Flash n°51) nous demandons un réaménagement du stationnement et de la circulation Avenue de Longueil, centre commercial et convivial de notre ville, devenu inaccessible particulièrement aux heures de pointe. Egalement un réaménagement du stationnement et de la circulation dans certaines avenues de la Ville, du Parc et du Petit Parc devenues de véritables garages.



Ily a 13 ans, en 1997 (voir notre Flash n°58) nous avons consacré plusieurs pages grand format aux problèmes de la circulation et du stationnement dans notre Ville. Nous proposons la création sous la place du marché, terrain municipal, d'un parking souterrain sur trois niveaux qui aurait apporté près de 450 places de stationnement public, tant pour les clients du marché que pour ceux de la SNCF ou du RER, les parkings existants des « Gravieres » (116 places) et du PIR (Parking d'Intérêt Régional de 411 places jouxtant la gare) étant saturés. Au dessus de ce parking un aménagement urbain et arboré était parfaitement possible...d'autres solutions méritaient aussi d'être étudiées. Rappelons que le parking public de la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) de l'entrée de Maisons de 250 places prévu à l'origine a été tout bonnement sacrifié en 1993 au profit d'un nombre plus élevé de logements !



Etat actuel



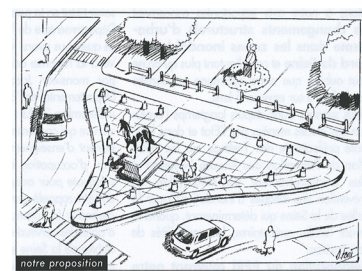
Notre proposition

# Dans le Parc :

Quant à l'entrée du Parc, dont les portes ont été remises en état récemment, il eût été souhaitable qu'elle ait été restaurée en accord avec les architectes des Bâtiments de France pour faire ressortir son caractère historique, tout en y permettant le maintien des manifestations du souvenir. Nous l'avions demandé bien avant 1989, tant à la ville qu'à l'ASP !



Etat actuel



Notre proposition

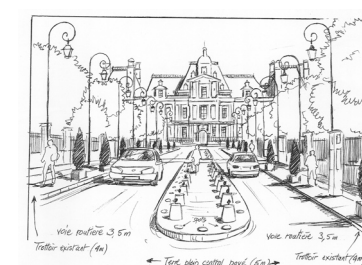
# Dans le Petit Parc :

Un aménagement de l'avenue du Général Leclerc en rapport avec le Château construit par F. Mansart et qui fait la fierté de notre ville, a été demandé lui aussi par notre Association il y a près de 20 ans !

Aujourd'hui, nous devons être particulièrement attentifs au devenir de l'Hôtel Royal :



Etat actuel



Notre proposition

Ce Bâtiment, fort heureusement classé Monument Historique, et qui jouxte le Château, en raison du regroupement des activités de son propriétaire actuel (la MGEN - Mutuelle Générale de l'Education Nationale) sur le même site de Talma dans le Parc, devra trouver un autre acquéreur. (voir notre Flash n° 54)



## LE FLASH DE LA SAUVEGARDE

Directeur de la publication : J.-C. GOAS • Rédacteur en chef : P. HOREL

Conception - Impression : CRIS

Siège social : Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte 21 ter, avenue Eglé - 78600 Maisons-Laffitte

Correspondance : BP 80 - 78603 Maisons-Laffitte

Téléphone / Fax : 01 39 62 68 11

Site : [www.sauvparcml.asso.fr](http://www.sauvparcml.asso.fr)

e-mail : [contact@sauvparcml.asso.fr](mailto:contact@sauvparcml.asso.fr)

Autant de raisons pour que nous puissions avec votre aide protéger notre patrimoine, le sauvegarder et l'embellir. Bien d'autres protections sont aussi possibles. Consultez notre site internet, tous nos Flashs d'information y sont disponibles, communiquez nous votre E-mail, vous recevrez nos futurs Flashs en couleur et nos communiqués par internet.